

Notre-Dame de la Garde



Visorando



Randonnée n°23038137

Parcours de randonnée réalisé par l'École Maternelle Extérieur et la FFRandonnée13.
Au départ du métro Estragin, montée à la basilique Notre-Dame de la Garde par le Parc de la Colline Puget puis descente en direction de la Place Castellane.

	Durée :	1h 30
	Distance :	3,84 km
	Dénivelé positif :	129 m
	Dénivelé négatif :	117 m
	Point haut :	140 m
	Point bas :	10 m

	Difficulté :	Facile
	Retour point de départ :	Non
	Activité :	Pédestre
	Commune :	Marseille (13000)

Description

(D/A) De la station de métro Estragin, partir en direction du Palais de Justice. Remonter le Cours Pierre Puget jusqu'à la statue de Pierre Puget en bas du parc.

(1) Passer par le Parc de la Colline Puget pour y déambuler et atteindre le haut du Parc Puget, coté IRSAM (statues de l'Abbé Dassy et de Louis Braille, et toilettes).

(2) Remonter par la Rue de Vauvenargues jusqu'au Char Jeanne d'Arc.

(3) Prendre la Montée de l'Oratoire puis les marches pour atteindre la Basilique de Notre-Dame de la Garde et en faire le tour.

(4) Descendre vers la Place Castellane par la Rue Fort du Sanctuaire. La traverser pour prendre la Montée Notre-Dame (piéton) et arriver sur le Boulevard Notre-Dame. Descendre à gauche, quelques mètres, pour s'engager à droite dans le Boulevard Paul Doumer. Rejoindre le Boulevard Vauban et le descendre à gauche jusqu'à rejoindre la Rue Breteuil.

La remonter à droite de quelques mètres pour s'engager à gauche Rue Beaujour. La prologer à droite (en laissant la Traverse du Villageon à gauche) jusqu'à rejoindre la Rue Stanislas Torrents. Traverser la rue et, par un gauche/droite, s'engager dans les escaliers, jouxtant l'immeuble Noilly Paradis, qui permettent de rejoindre la Rue Paradis.

La descendre légèrement à gauche pour prendre à droite la Rue des Vignerons qui mène au Square Edmond Rostand. Du square, s'engager à droite dans la Rue Saint Suffren qui mène à la Rue de Rome puis à la Place Catsellane et sa station de métro (A).

Informations pratiques

Point d'eau et toilettes au niveau du parc de la colline Puget et au niveau de la basilique Notre Dame de la Garde.

A proximité

Sur la première partie du parcours, entre le métro Estragin et la statue de Pierre Puget : le palais de Justice.

Au niveau du parc de la colline Puget : le -point de vue sur Marseille, les statues de Braille et de l'abbé Dassy_

Arrivée en haut de Vauvenargues : le char Jeanne d'Arc.

La basilique Notre dame de la Garde et les magnifiques vues de Marseille, de ses îles et des collines qui l'entourent.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-notre-dame-de-la-garde/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



Visorando
Préparer et partager ses rando

LA CHARTE du visorandonneur

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

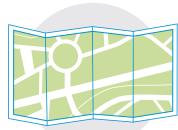
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



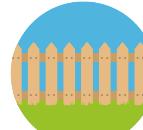
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.